LE TOUR DE VILLE

N°66

Mai 2017

Bulletin d'information de la commune de Couvron-et-Aumencourt



Cérémonie du 11 novembre



Arbre de Noël



Voeux à la population



Cérémonie de citoyenneté



1er COUV'RUN

16 avril 2017

Infos pratiques

Mairie

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h
Permanence des élus (avec ou sans RDV) les vendredis de 17h30 à 18h30

Retrouvez toutes les informations administratives et pratiques de votre commune sur notre site web
www.couvron.fr
ou sur la page Facebook
facebook.com/mairie.couvron

Pour joindre votre mairie :
03.23.20.90.88
mairie@couvron.fr

A compter du 19 juin 2017, la mairie emménagera dans ses nouveaux locaux situés 2 rue James Smales. En raison du déménagement des bureaux, **le secrétariat sera fermé les 14, 15 et 16 juin 2017**. Retrouvez plus d'informations à ce sujet en page 15.

Agence Postale Communale

A compter du 19 juin, les services de l'Agence Postale Communale seront installés au sein de la nouvelle mairie, 2 rue James Smales. Vous pourrez toujours bénéficier de ce service de proximité pour réaliser vos envois postaux ou vos opérations bancaires. Les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale seront les mêmes que ceux de la mairie (voir ci-dessus).

Déchèterie

Crécy-sur-Serre, Avenue de la Libération
Horaires d'ouverture :
lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
mardi et jeudi de 14h à 18h
du 1er novembre au 31 mars fermeture à 17h

SOMMAIRE

Édito du Maire	P. 3	Les Couv'runners	P. 18
Les décisions du Conseil	P. 4	Il y a 100 ans...	P. 20
Le budget	P. 6	La vie de la commune	P. 21
Etat-civil	P. 11	Le Foyer Culturel	P. 24
Nouveaux arrivants	P. 11	AS Couvron	P. 27
Action sociale	P. 12	FNAME	P. 28
Participation citoyenne	P. 13	Les Petits écoliers	P. 28
Incivilités, vandalisme	P. 14	Les « nounous »	P. 29
Travaux	P. 15	La vie de l'école	P. 30
Plan Local d'Urbanisme	P. 16	Les reconnaissez-vous ?	P. 31
Carte Nationale d'Identité	P. 17	Votre agenda	P. 32

Bulletin d'information de la Commune de Couvron-et-Aumencourt. Tirage : 400 exemplaires. Conception : Commune de Couvron-et-Aumencourt. Impression : Alliance partenaires graphiques. Ont participé à ce numéro : Laëtitia Forest, Patrick Le Rézio, Claire Martiak, Carole Ribeiro, Gilbert Richard, Benoît Roger, Sophie Verlet. Crédits photos : Commune de Couvron-et-Aumencourt, B. Roger, C. Ribeiro, AS Couvron, P. Moeller, l'Union, Les Petits écoliers.
Les propos tenus pages 24 à 29 n' engagent que leurs auteurs.

Édito du Maire

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Le bulletin municipal nous permet de vous rendre compte de l'ensemble des décisions impactant la vie de la commune en général et votre quotidien en particulier.

A l'heure où les dotations de l'Etat baissent pour la 3ème année consécutive, j'ai souhaité qu'il vous soit présenté au travers de ce numéro le budget de cette année.

Comme je vous le disais, cela fait maintenant 3 ans que les concours de l'Etat baissent. Alors que nous percevions 437 470 € en 2014, l'Etat devrait nous verser cette année 295 704 € soit **une baisse de 48 %**.

De manière schématique, il faut savoir que les seules recettes d'une commune sont les dotations de l'Etat, les impôts locaux, les différents revenus d'immeubles ou patrimoniaux pour le fonctionnement, les subventions et les emprunts pour l'investissement. En fonctionnement le solde entre les dépenses et les recettes détermine notre capacité d'autofinancement et notre capacité à investir.

Dans la mesure où Couvron a été surdoté pendant de nombreuses années en raison de la présence des militaires, leur départ depuis 2012 impacte chaque année encore plus notre budget. L'analyse financière réalisée en début d'année nous prédit de grandes difficultés financières pour l'avenir si nous ne réagissons pas aujourd'hui.

Or les marges de manœuvres sont limitées. Seuls 3 leviers peuvent nous permettre d'augmenter notre résultat comptable :

- La baisse des charges de fonctionnement, sachant qu'une optimisation des dépenses est déjà engagée depuis 2 ans (renégociations des contrats, maîtrise des achats de fournitures …) et se poursuit encore cette année avec la réorganisation du service public de l'Agence Postale Communale. Néanmoins ce levier a ses limites puisqu'il y a des dépenses incompressibles et obligatoires (dépenses du personnel, contribution au SDIS …).

- La hausse des taux d'imposition, inchangés depuis 2012 et particulièrement bas par rapport aux communes similaires à Couvron.

- La suppression d'avantages fiscaux en vigueur. En effet, depuis 37 ans, par délibération du 2 juin 1980, la commune accorde des abattements sur la taxe d'habitation qui génèrent une perte de recettes moyenne annuelle pour la commune de 11 660,00 € (13 182,00 € en 2015). C'était certes concevable à la « belle époque » où la commune percevait des recettes confortables de la part de l'Etat, ça l'est moins aujourd'hui dans le contexte actuel.

Je vous précise par ailleurs qu'aucune commune limitrophe et surtout de taille équivalente à Couvron n'a instauré un tel avantage fiscal.

Face à ce constat, et parce qu'il est de notre responsabilité de garantir une gestion financière saine et objective de notre collectivité, la commission communale des finances et le Conseil Municipal ont voté à l'unanimité pour 2017, une hausse des taux d'imposition, que l'on estime supportable pour les ménages, de 2%, qui dégagera une recette supplémentaire de **2 800,00 €** et pour 2018 la suppression des abattements sur la taxe d'habitation qui assurera à la commune un revenu annuel d'environ **13 000,00 €**.

Même si je tiens à féliciter les anciennes municipalités pour la réalisation de tous les équipements et services que bon nombre de communes nous envient et qui font le dynamisme de Couvron, nous ne pouvons aujourd'hui nous contenter d'en assurer uniquement l'entretien et le fonctionnement. Nous devons poursuivre les investissements indispensables à votre qualité de vie, notamment en termes de voirie, d'enfouissement des réseaux ou de loisirs et à l'attractivité de notre commune.

Enfin, je tiens à préciser que l'ensemble des investissements réalisés ou à venir, ont fait ou feront l'objet de toutes les demandes de subventions possibles. Pour exemple, la future station d'épuration subventionnée à hauteur de 80 % soit le maximum.

Mon propos vous a peut-être semblé un peu long, complexe et alarmiste mais il est pour moi indispensable de faire preuve de transparence et d'honnêteté. Nous vous présentons dans ce numéro un bilan synthétique de l'analyse financière réalisée, retraçant les baisses des dotations de l'Etat, un comparatif de la fiscalité locale ainsi que la présentation du compte administratif (dépenses - recettes réalisées en 2016) et le budget prévisionnel 2017. L'ensemble des budgets sont d'ailleurs consultables en mairie.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien amicalement
Carole RIBEIRO

Les décisions du Conseil

Afin de faciliter la lecture de cette rubrique et la rendre plus « digeste », la commission du bulletin a décidé de vous présenter uniquement les grandes décisions du Conseil Municipal.
Vous pouvez toujours consulter les comptes-rendus complets sur notre site web **www.couvron.fr** ou sur le panneau d'affichage devant la mairie.
A noter qu'en application de la loi NOTRE, les procès-verbaux des réunions de Conseil sont désormais disponibles sur **www.couvron.fr** dans les 8 jours qui suivent la tenue de la réunion.

Séance du 10 octobre 2016

Exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés bâties en faveur des logements qui présentent une performance énergétique élevée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements achevés à compter du 1er janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.

Attribution de dons en 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les montants des dons à verser aux associations au titre de l'année 2016, soit :

Association départementale des Pupilles de l'Education Nationale	80 €
Education jeunesse Aisne	80 €
Téléthon	80 €
Lutte contre la mucoviscidose	80 €
Banque Alimentaire de l'Aisne	80 €

Séance du 14 novembre 2016

Bourses scolaires communales

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le nombre et le montant des bourses scolaires octroyées pour l'année scolaire 2016-2017 :

Avant BAC (seconde, première, terminale, CAP)	30 aides	3600 €
Après BAC	20 aides	4800 €
TOTAL GÉNÉRAL	**50 aides**	**8400 €**

Don à la commune

Mme le Maire informe que M. James SMALES a généreusement fait don de 1000 $ à la commune et souhaite que cette somme soit dédiée aux enfants. Aussi, après accord du Conseil, il est décidé que cette somme sera directement perçue par le Foyer Culturel pour l'achat des friandises de Noël aux enfants.

Déchets verts

A la demande de certains riverains, Mme le Maire confirme que les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie de Crécy-sur-Serre ou compostés. Une solution alternative est actuellement à l'étude.

Séance du 12 décembre 2016

Approbation du PLU

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.
Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'au siège de la direction départementale des Territoires à Laon.

Délégation du Service Public d'eau potable - Choix du délégataire.

Le conseil municipal, à l'unanimité attribue la délégation de service public pour la distribution de l'eau potable à la société VEOLIA pour la période 2017-2027.

Tarifs municipaux 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux de l'année 2017. Ceux-ci sont affichés en mairie et consultables sur le site internet **www.couvron.fr**.

Séance du 13 février 2017

Compte-rendu de la commission des rythmes scolaires du 3 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'étudier la possibilité de mettre en place une organisation interne pour les Nouvelles Activités Périscolaires à compter de la rentrée 2017/2018 (arrêt du partenariat avec l'association Familles Rurales).

Stationnement du bus scolaire

Suite aux plaintes de certains parents, Mme le Maire rappelle les mesures mises en place dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école (plan Vigipirate). En outre, la présence du bus permet d'éviter un engorgement de la rue de l'église le matin. Un point de vigilance va néanmoins être demandé auprès de l'accompagnatrice du bus scolaire.

Séance du 13 mars 2017

Service Public d'Assainissement : Choix du mode de gestion

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le principe de recours à une Délégation de Service Public (concession de services) pour l'exploitation du service d'assainissement.

Recensement de la population

Le recensement 2017 fait état de 937 habitants sur la commune. 394 logements ont été recensés, soit une moyenne de 2.37 personnes par logement.

Séance du 27 mars 2017

Vote des taux 2017 des trois taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% soit :

- Taxe d'habitation : 10.34 %
- Taxe Foncière bâti : 11.46 %
- Taxe Foncière non-bâti : 29.13 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2017, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0.4 %.

Taxe d'habitation - Suppression de l'abattement spécial à la base

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer l'abattement spécial à la base antérieurement institué à compter du 1er janvier 2018.

Taxe d'habitation - Suppression de l'abattement général à la base

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer l'abattement général à la base antérieurement institué à compter du 1er janvier 2018.

Vote des budgets

Voir en pages 6 à 10.

Séance du 10 avril 2017

Emprunt pour la future station d'épuration communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 473 000 Euros, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat (1.78%) et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 2017 par périodicités annuelles. Frais de dossier : 0.10%.

Agence Postale Communale : modifications

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition d'installer les services de l'Agence Postale Communale à la mairie en aménageant les horaires d'ouverture au public, à hauteur de 25 heures hebdomadaires.

Recrutement emploi temporaire

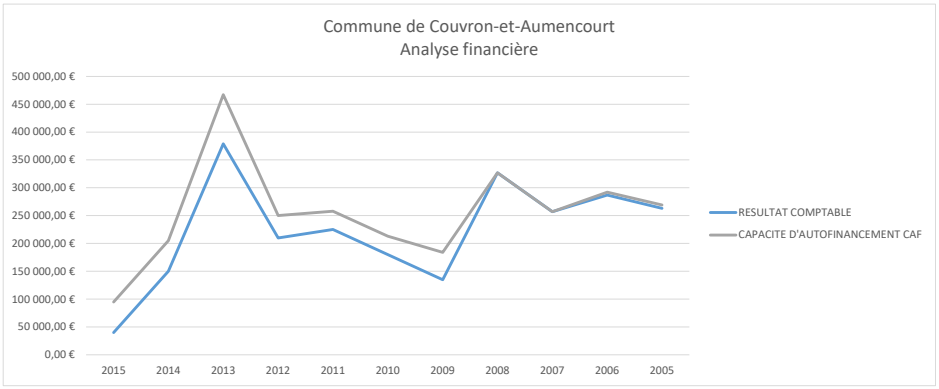
Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à un arrêt maladie de longue durée, la commune a décidé d'embaucher un emploi aidé au sein des services techniques à hauteur de 20h/semaine pour une durée d'1 an.

Fibre optique

Les travaux débuteront fin 2017 pour une commercialisation au 1er trimestre 2018.

Le budget

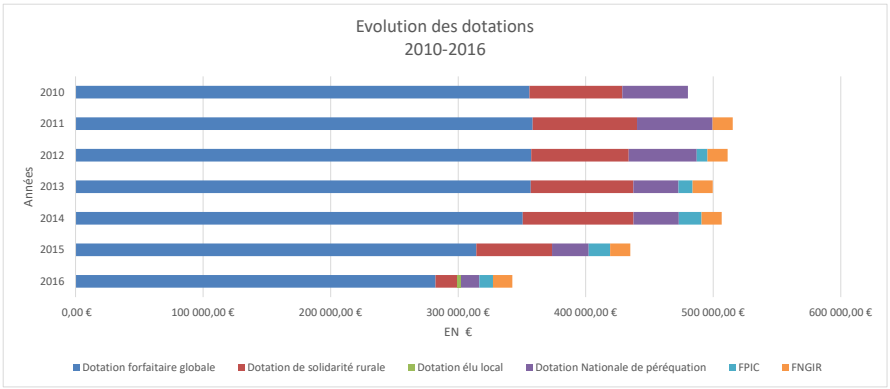
L'analyse financière présentée lors de la commission des finances du 9 mars et du Conseil Municipal du 27 mars 2017 a permis de mettre en évidence une baisse du résultat comptable (recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement) et donc de la capacité d'autofinancement comme le révèle le graphique ci-dessous :



La capacité d'autofinancement est nécessaire pour réaliser les investissements futurs sans recourir massivement à l'emprunt. Cela permet à la commune d'envisager sereinement l'avenir et de garder la maîtrise de son budget. L'objectif affiché par l'équipe municipale est de conserver une capacité d'autofinancement optimale. Pour cela, il faut réduire les dépenses de fonctionnement d'une part, et augmenter les recettes de fonctionnement, d'autre part.

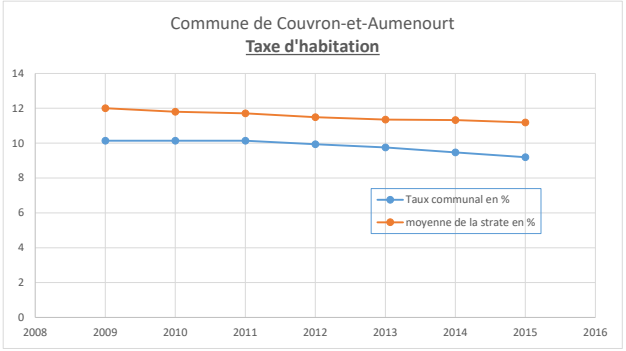
Les recettes de fonctionnement sont principalement issues des produits suivants :

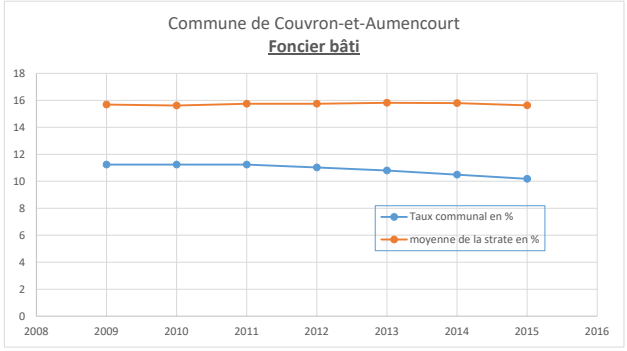
1. Les produits des services (facturation de la garderie et des NAP, concessions de cimetière, redevances d'occupation du domaine public, …)
2. Les revenus des immeubles (loyers des locaux dont la commune est propriétaire + locations de la salle des fêtes)
3. Les produits exceptionnels : remboursements d'assurance, dons, …
4. Les dotations de l'Etat qui sont en baisse constante depuis plusieurs années comme vous pouvez le constater dans la présentation ci-dessous :



5. Les produits fiscaux

Au niveau fiscal, la commune perçoit directement une partie du produit des 3 taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti).
Les graphiques ci-dessous permettent de constater que les taux des 3 taxes directes locales sont en deçà de la moyenne de la strate.





Par ailleurs, des réductions de bases ont été accordées par délibération en vigueur depuis juin 1980, pour un manque à gagner moyen de 11 660 € pour la commune chaque année (13 182 € en 2015). Ces délibérations ont été adoptées dans un contexte budgétaire et économique différent de celui d'aujourd'hui. Compte-tenu de la nécessité de dégager un autofinancement plus important, le Conseil Municipal a décidé d'abroger ces délibérations à compter du 1er janvier 2018. Ces réductions accordaient un abattement général à la base de 15% de la valeur locative moyenne communale et un abattement spécial à la base de 15% de la valeur locative moyenne communale, en faveur des contribuables de condition modeste. Un comparatif a été réalisé avec des communes de strates identiques. Hormis Itancourt et Rozoy-sur-Serre (qui continuent toutes deux à percevoir la fiscalité professionnelle), aucune autre commune équivalente n'avait instauré un tel avantage fiscal.

Le Compte Administratif 2016

Le compte administratif présente les recettes et les dépenses effectivement enregistrées dans l'année, par opposition au budget, qui n'est qu'une prévision.
Contrairement à un budget, qui doit être en équilibre (dépenses = recettes pour chaque section, fonctionnement et investissement), le compte administratif, qui décrit ce qui s'est effectivement passé, peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. En fin d'exercice comptable, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les tableaux ci-dessous vous présentent de façon synthétique les résultats du Compte Administratif 2016, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	*Montant*	*Recettes*	*Montant*
Dépenses courantes	169 903.20	Excédent N-1 reporté	69 187.53
Dépenses de personnel	263 240.69	Recettes des services	31 525.24
Autres dépenses de gestion courante	83 819.42	Impôts et taxes	161 953.01
Dépenses financières *(intérêt des emprunts)*	721.95	Dotations de l'Etat et participations	353 795.16
Dépenses exceptionnelles *(bourses scolaires communales)*	8 760.00	Autres recettes de gestion courante *(loyers)*	25 703.42
Autres dépenses *(reversement CC Pays de la Serre)*	3 835.80	Recettes exceptionnelles *(dons, remb. assurances)*	6 256.10
Dépenses imprévues	-	Recettes financières	0.80
Total des dépenses réelles	530 281.06	Autres recettes	25 002.91
Amortissements *(écritures d'ordre entre sections)*	45 412.00	Total recettes réelles	673 424.17
Virement à la section d'investissement	-	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00
TOTAL GÉNÉRAL	575 693.06	TOTAL GÉNÉRAL	673 424.17
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT		**97 731.11 €**	

Pour mémoire, les travaux d'investissement réalisés en 2016 ont été les suivants :

- Travaux à l'école maternelle.
- Réfection de la toiture du tennis couvert.
- Création d'un columbarium au cimetière.
- Remise en état du Monument aux Morts.
- Achat d'outillage pour les ateliers municipaux.
- Achat de mobilier urbain (poubelles, bancs, …)
- Travaux d'éclairage public (éradication ballons fluorescents).
- Restauration des vitraux de l'église, pour partie.
- Révision du Plan Local d'Urbanisme.
- Renforcement du réseau incendie rue des Bois.
- Etudes pour l'aménagement des bâtiments communaux (travaux en 2017).

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	*Montant*	*Recettes*	*Montant*
Remboursement d'emprunts	6 674.81	Excédent d'investissement N-1	379 262.22
Travaux de bâtiments	200 512.31	Excédents de fonctionnement capitalisés	90 309.78
Travaux de voirie	35 942.16	Virement de la section de fonctionnement	-
Plan Local d'Urbanisme	5 886.14	FCTVA	26 055.00
Achat de terrains	2 214.96	Cautions	-
Autres dépenses (cautions)	-	Taxe d'aménagement	4 683.65
Dépenses imprévues	-	Subventions	62 868.86
		Emprunt	-
		Amortissements *(écritures d'ordre entre sections)*	45 412.00
TOTAL GÉNÉRAL	251 230.38	TOTAL GÉNÉRAL	608 591.91
CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT		**357 361.13 €**	

Le budget 2017

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 27 mars 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases de la réunion de la commission des finances du 9 mars 2017.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Département et d'autres organismes publics ou privés chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution (voir le graphique en page 6). Pour 2017, elles représentent 693 643.11 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les cotisations obligatoires (Service Départemental Incendie Sécurité par exemple), les fournitures et sorties scolaires, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer… Les salaires et charges du personnel communal représentent environ 42% des dépenses de fonctionnement de la commune. Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 693 643.11 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	*Montant*	*Recettes*	*Montant*
Dépenses courantes	211 475.00	Excédent N-1 reporté	97 731.11
Dépenses de personnel	294 204.85	Recettes des services	27 200.00
Autres dépenses de gestion courante	93 630.00	Impôts et taxes	164 880.00
Dépenses financières *(intérêt des emprunts)*	410.01	Dotations de l'Etat et participations	339 830.00
Dépenses exceptionnelles *(bourses scolaires communales)*	9 000.00	Autres recettes de gestion courante *(loyers)*	25 000.00
Autres dépenses *(reversement CC Pays de la Serre)*	7 091.40	Recettes exceptionnelles *(dons, remb. assurances)*	6 000.00
Dépenses imprévues	25 314.24	Recettes financières	2.00
Total des dépenses réelles	641 125.50	Autres recettes	33 000.00
Amortissements *(écritures d'ordre entre sections)*	52 517.61	Total recettes réelles	693 643.11
Virement à la section d'investissement	0.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00
TOTAL GÉNÉRAL	**693 643.11 €**	**TOTAL GÉNÉRAL**	**693 643.11 €**

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	*Montant*	*Recettes*	*Montant*
Remboursement d'emprunts	7 000.00	Excédent d'investissement N-1	357 361.13
Travaux de bâtiments	390 890.00	Virement de la section de fonctionnement	-
Travaux de voirie	240 401.10	FCTVA	40 940.66
Autres acquisitions	10 500.00	Cautions	1 608.00
Autres dépenses (cautions)	1 520.00	Taxe d'aménagement	4 000.00
Dépenses imprévues	40 023.78	Subventions	233 907.48
		Emprunt	-
		Amortissements *(écritures d'ordre entre sections)*	52 517.61
TOTAL GÉNÉRAL	**690 334.88 €**	**TOTAL GÉNÉRAL**	**690 334.88 €**

Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Aménagement d'une nouvelle mairie dans les locaux du Foyer Rural situé 2 rue James Smales.
- Aménagement d'une nouvelle cantine scolaire dans les locaux de la mairie actuelle située 21 rue du Colonel Chépy.
- Requalification de l'ancien restaurant « La Chaumière Picarde » en locaux socio-culturels, avec logement locatif indépendant à l'étage.
- Pose d'une alarme anti-intrusion et sécurité incendie à l'école maternelle 2bis rue de la Verdure.
- Modification de l'éclairage public.
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite.

Les subventions d'investissements prévues sont les suivantes :

- Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour 146 912.48 €.
- Etat au titre de la réserve parlementaire pour 5 000.00 €.
- Département au titre du CDDL (Contrat Départemental de Développement Local) pour 71 995.00 €.
- Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour 10 000.00 €.

Les budgets annexes

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.).

Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

La commune dispose de trois budgets annexes :
- Le budget des locaux commerciaux
- Le budget du service des eaux
- Le budget du service de l'assainissement

Budget annexe des locaux commerciaux

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des locaux commerciaux situés 7 rue du Colonel Chépy (auto-école, salon de coiffure et ancienne agence immobilière).
Les dépenses comprennent les frais d'entretien des bâtiments, le remboursement des emprunts et les travaux d'investissement (mise en accessibilité).
Les recettes proviennent essentiellement du recouvrement des loyers.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
Dépenses	20 060.80 €	23 916.26 €	43 977.06 €
Recettes	20 060.80 €	23 916.26 €	43 977.06 €

Budget annexe du service des eaux

Depuis le 1er janvier 2017, la commune a opté pour une gestion déléguée de son service public d'eau potable par le biais d'un contrat d'affermage avec la société VEOLIA.
Le budget annexe du service des eaux comprend, en recettes, la vente d'eau (part communale sur votre facture semestrielle d'eau) et les subventions. Les principales dépenses pour 2017 sont la mise en sécurité de la station de pompage rue de Fourdrain, des travaux au château d'eau et la poursuite du remplacement des branchements plomb.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
Dépenses	105 184.69 €	131 365.36 €	236 550.05 €
Recettes	105 184.69 €	131 365.36 €	236 550.05 €

Budget annexe du service de l'assainissement

Le service assainissement est géré en régie directe par la commune, c'est-à-dire avec ses propres moyens techniques, matériels et humains. Au vu de la complexité de la mission, la commune a passé avec la société VOELIA un contrat de prestations de services.
Une procédure est actuellement engagée pour la mise en place d'une délégation de service public, à l'instar du service des eaux.
Le budget de l'année 2017 est marqué par un investissement important : la construction de la nouvelle station d'épuration communale sur le site de l'ancien camp militaire. Les travaux devraient débuter à la fin du premier semestre. La mise en service de ce nouvel équipement devrait intervenir fin 2018. La commune bénéficie dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense (CRSD) d'aides de partenaires publics (état, département, agence de l'eau Seine-Normandie) à hauteur de 80% des investissements qui seront réalisés.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
Dépenses	70 546.42 €	2 325 192.95 €	2 395 739.30 €
Recettes	70 546.42 €	2 325 192.95 €	2 395 739.30 €

Etat-civil



Naissances

Le 28 décembre 2016 est né à Laon : Madhi GILBERT fils de Mme Gilbert Julie domiciliée 5, rue Jean Racine.

Le 11 février 2017 est né à Saint-Quentin : Théo BARBAUX DREUX fils de M. Barbaux Cédric et Mme Dreux Marie, domiciliés 6, Place du Quartier Mangin.

Le 23 avril 2017 est née à Laon : Méline BASSET, fille de M. Basset Pierre et Mme Bureau Anaïs, domiciliés 1, ruelle Mansart.

Bienvenue aux nouveaux nés !



Mariage

Le 15 octobre 2016 se sont mariés en mairie Céline PRADES et Victor RODRIGUES, domiciliés 23, Petite rue de Crépy.

Félicitations aux jeunes mariés !

Décès

Le 14 janvier 2017 à Laon est décédée Madame HAUTION épouse PARMENTIER Jeanne, âgée de 64 ans, domiciliée à Couvron-et-Aumencourt, 24, rue de la Verdure.

Nous renouvellons nos condoléances à la famille.

Nouveaux arrivants

M. NOUVIAN Eric et Mme COURTIN Anne : 1A, rue de Vivaise.

M. CHANTEREAUX Adrien et Mme DECK Wendy : 2, Place de l'Église.

M. PRUD'HOMME Romain et Mme PIE Coline : 21, résidence Chinon, rue Paul Claudel.

M. BASSET Pierre et Mme BUREAU Anaïs : 1, Ruelle Mansart.

M. NOUVION Nicolas et Mme DE RICHAUD Faustine : 16 rue du tour de ville.

M. BLOT Jérémy et Mme GÉRARD Patricia : 1, rue Jean Richepin. Trois enfants.

M. LEFEVRE Steven et Mme VINCENT Julie : 8, rue Jean Richepin. Un enfant.

M. RENÉ Christophe et Mme MARLIOT Sylvie : 7, rue de la Verdure.

M. DOYELLE Ludovic et Mme CARTON Adeline : 4, Résidence Chenonceaux, rue Jean Mermoz. Un enfant.

La commune souhaite la bienvenue aux nouveaux Covéronnais et Covéronnaises !

Action sociale : le C.C.A.S

Aides accordées aux enfants participants aux ALSH
(Accueils de Loisirs Sans Hébergement)
Modification des modalités d'attribution

Le Centre Communal d'Action Sociale a décidé, par délibération du 2 mars 2017, de mettre en place des conditions d'éligibilité pour l'attribution des aides financières : les familles éligibles sont celles dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 750 €.

Pour les ALSH organisés par la Communauté de Communes du Pays de la Serre à l'été 2017, les aides attribuées seront les suivantes :

- ALSH 5 jours : 15 € par enfant
- ALSH 4 jours : 13 € par enfant
- ALSH 3 jours : 10 € par enfant
- Mini camp 5 jours : 30 € par enfant
- Séjour à thème été 2017 : 50 € par enfant
- (Attention ! L'aide du C.C.A.S n'est attribuée qu'une seule fois par an pour les séjours à thème).

Location de terrains

Le CCAS loue des parcelles de jardin au lieudit « Les Chéneaux » d'une superficie de 366 m². Le montant de la location annuelle est fixé à 6 € par parcelle. Actuellement, 4 terrains sont disponibles à la location. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter la mairie.

Actions en faveur des aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale a décidé, par délibération du 2 mars 2017, de modifier les conditions d'organisation des actions en direction des aînés : les personnes concernées auront le choix de participer au repas de l'amitié ou de recevoir le colis de Noël (exceptées les personnes de moins de 68 ans qui ne perçoivent pas le colis).

A retenir !
Le repas des aînés se tiendra le dimanche 3 décembre 2017

Les membres du C.C.A.S

Mme Carole RIBEIRO, Présidente
Mme Dominique LEBLOND, Vice-Présidente
Mme Solange CAMUS
Mme Claudine CHAMPION
Mme Claudine KUSWIK
Mme Michèle LAMBERT
M. Patrick LE RÉZIO
Mme Sophie MENUS
Mme Annick OHLERT
M. Gilles TAMBOURET
Mme Nadine TAMBOURET

Le budget du C.C.A.S

Le budget 2017 du C.C.A.S a été voté le 3 avril 2017 par le Conseil d'Administration. Le C.C.A.S étant donné d'une personnalité juridique propre, son budget est autonome, c'est-à-dire est totalement indépendant du budget principal communal.

En voici une présentation synthétique :

Dépenses	Montant
Alimentation	3 570.00 €
Cotisations	15.00 €
Taxes foncières	15.00 €
Cotisations URSSAF	198.00 €
Aides	1 170.86 €
Total dépenses	4 968.86 €

Recettes	Montant
Excédent N-1 reporté	833.86 €
Recettes des ventes	1 450.00 €
Subvention communale	2 000.00 €
Location de terres	50.00 €
Revenus des titres (placements)	635.00 €
Total recettes	4 968.86 €

Pour rappel, le C.C.A.S de Couvron-et-Aumencourt est en charge des missions suivantes :

- Organisation de la Banque Alimentaire chaque mois.
- Organisation des opérations à l'égard des aînés : repas de l'amitié et colis de Noël.
- Aides diverses (par exemple dans le cadre des ALSH).

Bon à savoir !

La distribution mensuelle de colis alimentaires a lieu chaque 3e jeudi du mois au Foyer Rural.

Pour bénéficier de cette aide, vos ressources ne doivent pas dépasser les plafonds suivants : 600 € pour une personne seule / 800 € pour 2 personnes / 1000 € pour 3 personnes / ...
Une révision des dossiers a lieu 2 fois par an, en février et en septembre.

Si vous pensez pouvoir en bénéficier, contactez le C.C.A.S pour étude de votre demande.
Tél. : 03 23 20 90 88

Participation citoyenne

Le 8 février 2017, une réunion publique sur la participation citoyenne était organisée par Madame le Maire à la salle des fêtes de la commune, avec la participation du Gendarme Jorge Dos Santos de la gendarmerie de Laon et Monsieur Patrick Le Rézio, référent « participation citoyenne » de la commune.

Environ 70 personnes ont répondu présent et ont pu recevoir les éclaircissements nécessaires face à leurs interrogations sur ce nouveau dispositif dont les grands traits sont exposés ci-dessous.



A l'issue de cette réunion, une dizaine de résidents de la commune a proposé au militaire de la gendarmerie, leur candidature à la fonction de référent « participation citoyenne ».

Les candidats retenus par la Gendarmerie sont :

- M. Fin Sébastien
 (2 rue de Vivaise)
- Mme Leblond Dominique
 (7bis place du Quartier Mangin)
- M. Arteil Jean-Claude
 (3 rue de Pouilly)
- M. Moeller Philippe
 (5 rue de Pouilly)

Un constat inquiétant

Le nombre important d'actes de malveillance commis au préjudice des particuliers à leur domicile doit attirer l'attention de tous les acteurs locaux.
Qu'il s'agisse de cambriolages, de démarchages motivés par des actes d'escroqueries ou de dégradations, le traumatisme et le préjudice subis marquent toute victime.
La valeur des biens dérobés et les obstacles rencontrés par les délinquants pour perpétrer des vols dans certains commerces, ont eu pour effet un report de l'attractivité vers les habitations principales ou secondaires.

Une approche nouvelle et complémentaire

Expérimentée dans plus de 30 départements en France, la participation citoyenne consiste à associer les acteurs locaux de sécurité à une population ciblée, concernée par la sécurité de son environnement, avec et sous le contrôle de l'état. Une démarche encadrée et responsable qui vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Avantages de ce dispositif

- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.
- Permettre une meilleure efficacité de la prévention de proximité par la dissuasion.
- Rassurer la population et retrouver une certaine confiance ou tranquillité au cœur des foyers.
- Analyser et identifier les lieux propices à cette démarche.
- Rechercher l'adhésion des élus en expliquant objectivement les modalités de mise en œuvre, la finalité, et les limites.
- Sensibiliser les citoyens qui peuvent être concernés.
- Elaborer un protocole encadrant ce dispositif compris et validé par tous les acteurs.
- Lancer une opération de communication ayant un caractère de dissuasion et d'information.

Elément clé de la participation citoyenne : la chaîne d'alerte

- La remontée d'information doit être rapide et fiable.
- Les différents acteurs doivent s'être bien identifiés.
- Les modes de transmission doivent être au préalable établis selon la nature de l'information communiquée
- Echange de numéro de portable plus efficace en cas d'urgence.
- Envoi par mail de message d'alerte ou d'information n'ayant pas un degré d'urgence.
- Courrier ou flyer de sensibilisation.
- Selon l'importance du quartier qui adhère à la participation citoyenne, il est très utile d'avoir un ou deux référents particulièrement impliqués au sein des résidents. Ceux-ci seront en mesure de centraliser les échanges et sauront faire vivre la dynamique initiale.

Incivilités, vandalisme

Poubelle cassée, postes coffret eau dévissés, impacts de projectiles sur les vitres du Foyer rural, vols de fleurs au cimetière, déjections canines sur les trottoirs ou dans les squares de jeux, mégots et crachats devant le parvis de la mairie…



Le coût d'une poubelle neuve est de 252 € TTC !

La vie de notre commune est actuellement ponctuée de toutes ces atteintes à la tranquillité publique, qu'il s'agisse d'incivilités ou de vandalisme, qui nuisent à la qualité de vie des habitants.

Ces comportements insupportables, tendent à manifester l'ignorance ou le rejet des règles élémentaires de la vie sociale. Il s'agit d'un ensemble de nuisances, dont certaines sont des infractions punissables par la loi, et d'autres de simples comportements gênants. Le cumul de petits désagréments crée le sentiment que l'espace public n'est plus « sous contrôle ». Un sentiment d'insécurité surgit alors, qui peut basculer dans la peur, la méfiance et le repli sur soi.

Couvron-et-Aumencourt est une localité agréable à vivre, mais quand des actes d'incivilités se répètent, même s'ils sont le fait de peu d'individus, ils peuvent alors générer des tensions.

La lutte contre les incivilités reste une préoccupation de tous les instants qui s'exercera sans relâche.

Afin de réfréner ce fléau grandissant, la commune rappelle que :

- **Tout acte d'incivilités ou de malveillance constaté fera systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie afin que les fauteurs de troubles répondent de leurs actes devant la justice.**
- S'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers, la peine maximale pour un acte de vandalisme est de : 1 500 € d'amende, et d'un travail d'intérêt général (TIG). Ce travail peut consister en la réparation des dégâts causés sur un équipement public.
- En cas de dommage important, tout acte de vandalisme est puni jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.
- Les peines sont aggravées si la dégradation : sert à intimider un témoin ou une victime d'une infraction, est commise contre un bien appartenant à un policier, un gendarme ou un magistrat (ou à son époux(se), concubin(e), partenaire de Pacs, à un descendant ou ascendant) en vue de l'intimider, est commise dans un local d'habitation ou un lien destiné à l'entrepôt de fonds ou de marchandises en pénétrant dans les lieux par effraction, est commise à plusieurs, est commise par une personne dissimulant volontairement son visage, vise un bien public (abribus, banc public...). Dans ces cas-là, la peine encourue pour un acte de vandalisme ayant causé d'important dégâts est de : 5 ans de prison, et 75 000 € d'amende.





Travaux

Cela ne vous a pas échappé depuis le début du mois de février… Plusieurs bâtiments communaux font l'objet de travaux dont les projets étaient à l'étude depuis plusieurs mois.

Les bâtiments suivants vont être rénovés d'ici la fin de l'été avec une mise en service à partir de septembre 2017 :

Mairie - Bibliothèque

Le secrétariat de la mairie sera installé à partir du 19 juin 2017 dans les locaux du centre socio-culturel situé 2 rue James Smales.
L'accueil sera accessible aux personnes à mobilité réduite (les parents avec poussettes devraient aussi apprécier ce nouvel accès !), avec l'avantage de disposer d'une place de parking réservée devant le bâtiment. Des toilettes seront également créés pour ces personnes au rez-de-chaussée. Par ailleurs, la salle des mariages et du conseil située à l'étage sera facilement accessible par un ascenseur. Enfin, la configuration de l'accueil permettra d'assurer la confidentialité des échanges.

La bibliothèque sera installée au rez-de-chaussée du centre socio-culturel et accueillera toujours les membres adhérents chaque jeudi soir de 17h à 18h30.

Locaux socio-culturels

L'ancien restaurant « La Chaumière Picarde » situé 36 rue du Colonel Chépy va être largement restructuré :

- Au rez-de-chaussée, une salle associative et locative de 50m² avec office attenant ainsi qu'un bureau médical de 21m², pour accueillir notamment les services de la P.M.I dans le cadre de la consultation des nourrissons. Certaines activités telles que « le club de l'amitié » seront organisées dans cette nouvelle salle associative à compter de septembre 2017.

- A l'étage, un logement locatif indépendant de 86m² avec deux chambres, un salon-séjour, cuisine, pallier, salle de bains, WC.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie, une rampe d'accès a été installée devant le Bar-tabac-presse-jeux « Au P'tit Couvron » au 34 rue du Colonel Chépy.





Cantine scolaire

La commune profitera des grandes vacances d'été pour déménager la cantine scolaire dans les locaux de l'ancienne mairie situés 21 rue du Colonel Chépy.
La nouvelle cantine sera attenante à l'école, afin d'assurer la sécurité de nos enfants. Elle sera en fonction à partir du 4 septembre 2017 et pourra accueillir 59 enfants sur une superficie de 60m².

Plan Local d'Urbanisme

La reconversion du site militaire de notre commune a amené la municipalité à revoir son P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme). Depuis plusieurs mois, toutes les procédures réglementaires ont été menées, avec notamment les diverses consultations préalables et les approbations des personnes publiques associées.

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme est applicable.

Que faut-il en retenir ?

Rien de particulier si vous ne faites pas construire, si vous ne faites pas de travaux sur votre propriété.
Par contre, pour une maison neuve, pour toute construction ou aménagement de biens immobiliers, il faut vous conformer aux normes du P.L.U.

Le P.L.U. de Couvron-et-Aumencourt privilégie l'occupation des terrains libres, au sein du village, appelés « dents creuses ». Il est tout à fait conforme à toutes les réglementations en vigueur dont le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la communauté de communes du Pays de la Serre.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Dans le respect du code de l'urbanisme national, en suivant les recommandations locales et diverses directives, le P.L.U. comprend :

- un rapport de présentation qui explique les choix en matière de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement (constructions, habitat, circulations, équipements, préservations écologiques) ;
- des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui respectent le PADD et prennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements ;
- un règlement qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A), les zones naturelles et forestières (N) et fixe les règles générales d'urbanisation ;
- des annexes (servitude d'utilité publique, lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, secteurs sauvegardés, ZAC etc…

Le règlement et les documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.
Aussi, avant d'entreprendre des travaux, veuillez-vous renseigner en mairie pour connaître les règles d'urbanisme applicables.

ATTENTION ! Le lotissement du Mail est également doté d'un règlement intérieur qui doit être pris en compte dans votre projet de construction. Veuillez consulter la rubrique « Terrains à vendre » de notre site Internet.



Quelles démarches ?

Les demandes d'autorisation de travaux (permis de construire, déclaration préalable, …) sont soumises à déclaration via des formulaires CERFA.

La mairie peut vous fournir ces imprimés que vous pouvez également télécharger sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir tout renseignement complémentaire.

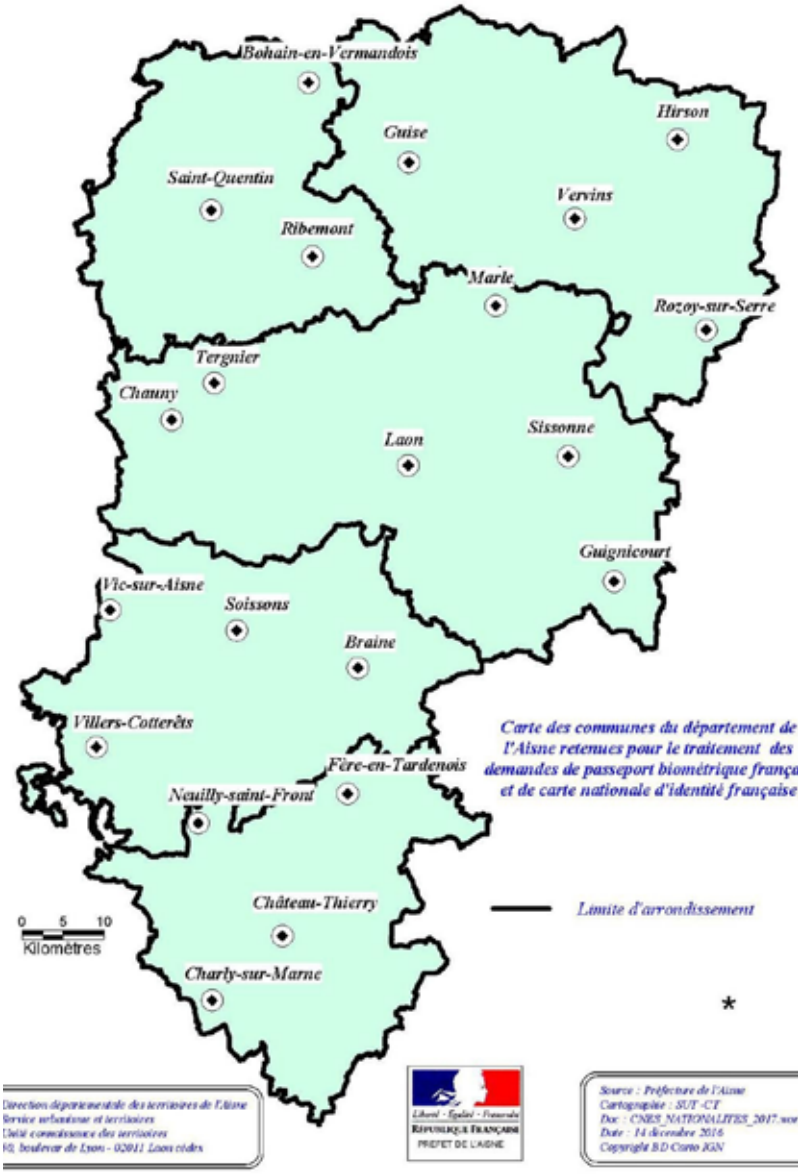
Visitez également notre site web :
www.couvron.fr/le-p-l-u-plan-local-durbanisme/

Carte Nationale d'Identité

Depuis le 14 mars 2017, la mairie de Couvron-et-Aumencourt, comme beaucoup d'autres dans le département, n'est plus habilitée à instruire et à transmettre les demandes d'obtention ou de renouvellement des Cartes Nationales d'Identité.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du Plan national Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) qui prévoit la mise en place progressive de télé-procédures et la création de Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) chargés de traiter plus rapidement les demandes et de lutter plus efficacement contre les fraudes. En 2017, la plupart des démarches pourront ainsi se faire, en tout ou partie, par la voie numérique.

Depuis le 14 mars, les personnes désireuses d'effectuer cette demande devront se rendre dans l'une des 21 communes de l'Aisne (les CERT) dotées d'un dispositif de recueil des données nécessaires à la fabrication d'une carte d'identité mais aussi à l'instruction des titres tels que les passeports, les certificats d'immatriculation et les permis de conduire.





Les communes les plus proches de chez nous sont celles de Laon ou Marle. D'autres centres seront également proposés dans l'Aisne (voir la carte ci-contre).

Attention ! Dans de nombreuses communes, la constitution de votre dossier n'est possible que sur rendez-vous.

Anticipez le renouvellement de votre Carte Nationale d'Identité et n'attendez pas la dernière minute !

Pré-demande sur Internet

Pour gagner du temps, et anticiper son déplacement en mairie, la demande des cartes peut se préparer en ligne sur un formulaire spécial disponible sur le site

https://predemande-cni.ants.gouv.fr

Pour connaître la liste des pièces nécessaires à l'établissement de votre Carte Nationale d'Identité, vous pouvez vous rendre sur le site

www.service-public.fr

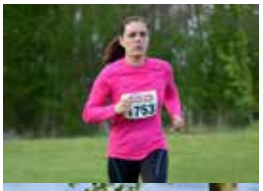
rubrique « papiers-citoyenneté ».

Validité de votre Carte Nationale d'Identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité est passée automatiquement de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Cette mesure concerne les cartes délivrées à compter du 2 janvier 2004. Si vous devez voyager à l'étranger, assurez-vous néanmoins que le pays accepte la carte ainsi prorogée comme document de voyage.

Les Couv'runners

Le Tour de Ville est allé à la rencontre des coureurs qui foulent régulièrement les rues de Couvron et qui ont participé à la première édition de la Couv'Run. Ils sont de tout âge et de tout niveau. Ils ont tenté de répondre à la question que l'on se pose tous : « Mais pourquoi tu cours ? »



Sabrina Blondelle, 35 ans
Résultats Couv'Run : 76ème, 8ème Sénior féminine en 52'25
« Cela doit faire environ 2 ou 3 ans que je cours. Au début, c'était pour oublier la perte d'un être cher et maintenant c'est devenu un besoin hebdomadaire. Je cours au minimum une fois par semaine et j'ai pris un plaisir non dissimulé à faire cette course ! »



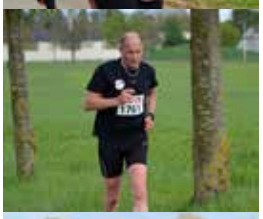
Sophie Claisse, 33 ans
Résultats Couv'Run : 144ème, 25ème Sénior féminine en 1h06'40
« Je ne cours jamais. Juste un défi personnel et pour montrer que je pouvais. Finalement, après avoir fait des tentatives peu concluantes et démotivantes, j'ai repris avec une amie. Ayant réussi à faire 6km, je me suis motivée à retenter le 10km dès la semaine suivante. J'ai pu ainsi le refaire le jour de la course même si c'était difficile. Je remercie mon binôme Vincent Leroy de m'avoir poussé et depuis, j'aime courir ! »



Richard Lambert, 68 ans
Résultats Couv'Run : 131ème, 8ème Master 3 masculin en 1h02'16
« Je cours depuis 1992 pour maintenir la forme et pour la convivialité des footings. Je participe à une course de temps en temps pour avoir le jugement du chrono. »



Caroline Helary, 28 ans
Résultats Couv'Run : 109ème, 14ème Sénior féminine en 58'25
« Je cours depuis un peu plus d'un an. J'ai commencé pour essayer de perdre les kilos des grossesses et maintenant je ne peux plus m'en passer. »



Laurent Champion, 62 ans
Résultats Couv'Run : 36ème, 2ème Master 3 masculin en 45'49
« Je cours depuis plus de 25 ans. Cela fait tellement longtemps que j'ai oublié pourquoi j'ai commencé. Aujourd'hui, je cours pour le plaisir de gambader dans la nature et pour garder un minimum de forme physique. »



Laëtitia Forest, 37 ans
Résultats Couv'Run : 143ème, 24ème Sénior féminine en 1h05'12
« Je cours une fois par mois depuis environ 8 mois sur des distances de 7km maximum. Cela me permet de partager une activité sportive en famille ou entre amis et de me sentir mieux physiquement et moralement. Il est important de prendre soin de son corps avec le temps qui passe. »



Amélie Roger, 36 ans
Résultats Couv'Run : 142ème, 23ème Sénior féminine en 1h05'11
« Je cours une à deux fois par semaine depuis le début de l'année. Je ressens le besoin de faire du sport. Mettre ses baskets et partir c'est très simple et peu contraignant. Je préfère courir en groupe car c'est plus motivant. On se sent mieux après une séance de course. Je ne me sentais pas capable de faire 10 km mais je l'ai fait. Je vais m'entrainer pour faire un meilleur temps l'année prochaine. »



Christelle Straczek, 42 ans
Résultats Couv'Run : 135ème, 10ème Master 1 féminine en 1h03'36
« Je cours depuis 9 ans. Courir permet de se défouler, se destresser, se dépasser et d'être avec d'autres coureurs. C'est une activité sportive qui permet d'être bien dans sa tête et dans son corps. C'est aussi la satisfaction d'être allé au bout : finir une course, finir un entraînement. »



Amélie Meunier, 32 ans
Résultats Couv'Run : 110ème, 15ème Sénior féminine en 58'25
« Je cours depuis un mois pour perdre du poids et garder la forme. »



Gilles Tambouret
Résultats Couv'Run : 57ème, 4ème Master 3 masculin en 49'06
« Je cours depuis 34 ans pour entretenir la forme et éliminer les excès. Cela permet de faire des rencontres et de participer à des courses populaires. Même si parfois on souffre, c'est aussi ça le sport. »



Claude Cabak
Résultats Couv'Run : 139ème, 9ème Master 3 masculin en 1h04'10
« Je cours depuis le décès de Ghislain Cuvillier, il y a 12 ans, pour lui rendre hommage. La course à pied me permet de réguler mon taux de glycémie car je suis diabétique. J'aime aussi le fait de rencontrer d'autres personnes et de courir dans une bonne ambiance. »



Mathieu Deboffles, 31 ans
Résultats Couv'Run : 136ème, 41ème Sénior masculin en 1h03'45
« Je ne cours pas habituellement. J'ai couru car la course avait lieu dans ma commune et aussi par solidarité pour des personnes touchées par la maladie. »



Malika Megdad, 42 ans
Résultats Couv'Run : 137ème, 11ème Master 1 féminin en 1h03'50
« Je cours depuis un an et demi avec le footing du Foyer Culturel. Cela me permet de garder la forme et j'aime profiter de la nature. J'aime aussi la convivialité de la course en groupe. »



Sébastien Mazzolini, 41 ans
Résultats Couv'Run : 32ème, 7ème Master 1 masculin en 45'17
« J'ai toujours couru mais depuis deux ou trois ans, je cours régulièrement deux ou trois fois par semaine pour garder la forme et m'entretenir. »



Augustin Henon, 17 ans
Résultats Couv'Run : 23ème, 2ème Junior masculin en 42'31 « Je cours depuis le début de l'année dernière. Courir me permet de me dépenser, de me donner à fond durant mes études. Je n'ai jamais pratiqué la course dans un club d'athlétisme mais j'ai toujours aimé courir pour me faire du bien, pour mon propre plaisir. Cela vide la tête, je suis plus détendu et plus efficace dans mon travail. C'est mon moment de sport de la semaine : 2-3 heures de course à pied. »



Delphine Pawlicki, 44 ans
Résultats Couv'Run : 140ème, 12ème Master 1 féminine en 1h04'46
« Je cours depuis environ 4 ans de façon régulière. Mes motivations sont la détente, garder la forme et la convivialité du groupe formé avec le Foyer Culturel. Je préfère cela à la compétition. »



Franck Guiard, 46 ans
Résultats Couv'Run : 149ème, 22ème Master 1 masculin en 1h08'49
« Je cours depuis 2 ans mais seulement d'avril à octobre. La course m'a semblé difficile car j'avais très peu d'entrainement dans les jambes. Mais le challenge était intéressant surtout en compagnie de quelques connaissances et sur un parcours bien conçu malgré le vent. »



Eric Kolodziejczyk, 55 ans
Résultats Couv'Run : 138ème, 24ème Master 2 masculin en 1h04'03
J'ai repris la pratique du footing il y a 2 ans après plusieurs années de pause. J'ai retrouvé la motivation avec l'équipe de footing du Foyer Culturel. L'ambiance y est sympathique et conviviale. C'est pour le plaisir de courir ensemble.

Si vous aussi vous voulez découvrir le plaisir du footing en groupe,
n'hésitez pas à rejoindre la section footing du Foyer Culturel.
Le calendrier est disponible sur le site **www.couvron.fr** rubrique Sports - Loisirs > Foyer Culturel.
Vous pouvez aussi contacter Benoît au 06.30.50.23.99.

Il y a 100 ans...



Il y a 100 ans, le 16 avril 1917, débutait la bataille du Chemin des Dames. Après la saignée de Verdun, après les terribles sacrifices de la Somme, l'armée française repartait à l'assaut, pour une offensive que les autorités civiles et militaires espéraient décisive. La victoire devait se jouer là, sur ce plateau crayeux aux confins de l'Aisne et de la Marne, où deux siècles auparavant, on avait empierré un chemin pour que les « dames », c'est-à-dire les filles de Louis XV, puissent se rendre au château de La Bôve près de Vauclair.

Les opérations françaises de l'année 1917 prennent place dans un contexte géopolitique et stratégique profondément modifié, après deux ans et demi de guerre au bilan très lourd et sans résultats militaires appréciables.

C'est dans ce contexte que le nouveau généralissime français Robert Nivelle planifie une grande offensive de printemps. Sa préparation est heurtée, tant les subordonnés de Nivelle (parmi lesquels Pétain et Micheler) s'inquiètent des préparatifs qu'ils jugent insuffisants. Un conseil de guerre extraordinaire est même réuni le 6 avril à Compiègne, en présence du Président de la République Raymond Poincaré, au cours duquel le projet finit par être validé même si le commandant en chef des armées françaises, qui a menacé de démissionner, est isolé dans son optimisme. Nivelle a en effet promis une « percée » des lignes allemandes, une bataille décisive amenant la victoire à court terme.



Démesurée et irréaliste sur le plan stratégique, mal préparée sur le plan tactique, se déroulant sur un terrain très peu propice à une attaque d'ampleur en raison de reliefs souvent escarpés, l'opération - vite devinée par les Allemands - mobilise environ un million d'hommes. Avec un retard dû au mauvais temps, l'attaque est lancée les 16 (plateau du Chemin des Dames, au nord-est de Soissons) et 17 (Monts de Champagne, à l'est de Reims) avril 1917. Elle a été précédée d'une offensive britannique visant largement à faire diversion, autour d'Arras (prise de la crête de Vimy par les quatre divisions canadiennes, 9-12 avril 1917).
Du côté français, malgré quelques succès ponctuels et en dépit du tout premier engagement d'une centaine de chars d'assaut (expérimentés par les Britanniques à la fin 1916), il s'agit d'un large échec : les objectifs stratégiques ne sont pas atteints, les combattants font face à des défenses allemandes souvent intactes (mitrailleuses, barbelés), les pertes sont considérables, avec d'effrayantes carences dans le traitement des blessés. Le calcul de ces pertes reste incertain : sans doute autour de 50 à 60 000 morts, moins qu'à Verdun ou sur la Somme, batailles toutefois bien plus longues.

Certains secteurs font l'objet de combats prolongés à la fin du mois d'avril ou encore à partir du 5 mai (Laffaux) mais l'enlisement coûteux de l'opération est manifeste. Cet échec aura de lourdes conséquences :
• le renvoi du généralissime Nivelle, remplacé par Pétain le 15 mai 1917 ;
• des troubles sociaux et politiques accrus avec des grèves ainsi que des mises en cause voilées puis ouvertes du gouvernement, notamment au cours de « comités secrets » de la Chambre en juin 1917 ;
• des mutineries qui affectent les deux tiers environ des unités d'infanterie et qui ne sont pas seulement dues à la bataille centrée sur le Chemin des Dames, mais où s'exprime un virulent refus de la guerre ;
• l'inactivité forcée pour toutes ces raisons des armées françaises, contraintes à tenir le terrain.

L'offensive n'est reprise qu'à l'automne 1917 mais sur l'objectif ciblé de La Malmaison. Le commandement a souhaité ainsi reprendre l'initiative : la préparation minutieuse permet d'atteindre les résultats attendus sans trop de pertes.

L'offensive Nivelle et ses suites représentent un échec lourd et douloureux, dont la mémoire est longtemps restée trouble (en raison de l'association avec les mutineries) et de faible ampleur (il existe des monuments sur le champ de bataille, mais la place de l'offensive dans les mémoires est sans commune mesure avec les combats de la Marne et de Verdun). Si les témoignages de combattants en portent des traces, il faudra attendre 1951 pour que soit inauguré le premier mémorial couvert (chapelle de Cerny-en-Laonnois), et les cérémonies d'ampleur y resteront rares jusqu'à la visite emblématique à Craonne du Premier ministre Lionel Jospin en 1998. Des initiatives locales et des travaux d'historiens ouvriront ensuite encore davantage le questionnement sur ces évènements.

Vie de la commune

Remise du diplôme du brevet des collèges le 20 octobre 2016



Anne Bonamy et son équipe pédagogique du Collège Charles Brazier ont réuni les anciens élèves de troisième de l'année scolaire 2015/2016 pour une remise officielle de leur diplôme. Après avoir accueilli les jeunes, leurs parents et de nombreux maires dans la salle polyvalente de l'établissement, la directrice s'est dit : « heureuse et fière d'annoncer que le collège, avec un taux de réussite de l'ordre de 97,4 % dont 65 % avec mention, se classait le premier collège du département ». Les 74 reçus, accompagnés de leur moyenne, ont ensuite défilé devant leurs professeurs pour se voir remettre le fameux sésame sous les applaudissements de leurs camarades.

Les jeunes covéronnais et covéronnaises mis à l'honneur sont : Gabriel Betremieux, Dylan Breubion, Allan Carlier, Auxane Celen, Alexandre Renaux, Océane Ribeiro, Maëva Straczek et Margot Strona. Félicitations à tous les lauréats !

Cérémonie du 11 novembre 2016

Dans le cadre de la commémoration de la fin de la guerre de 1914-1918, vendredi 11 novembre 2016, l'assemblée présente a prêté attention au discours de Madame le Maire Carole Ribeiro, puis s'est rendue à la salle du foyer pour le verre de l'amitié. Il faut rappeler que l'armistice, qui a été signé le 11 novembre 1918 près de Rethondes (Oise) entre l'Allemagne et les Alliés, mit fin au premier grand conflit du XX^{ème} siècle.





Repas de l'amitié le dimanche 27 novembre 2016

« Plaisir de Vivre » : Le repas de l'Amitié !!

Ce sont près de 90 convives qui se sont réunis en ce dimanche 27 novembre 2016 à la salle du foyer pour déguster un savoureux repas sur des airs de musette. Ce fut surtout le plaisir de se retrouver pour un moment de partage et de camaraderie. Ce repas dit « de l'amitié » se déroule chaque année afin de resserrer les liens entre toutes les personnes du village de plus de 60 ans.





Club de l'amitié repas du 8 décembre 2016

Les membres de ce club dynamique se sont réunis une fois de plus pour partager un délicieux repas le jeudi 8 décembre 2016. Le Foyer Culturel organise tout au long de l'année de nombreuses activités (petits lotos, jeux de société et de cartes tels que belote, loto, Scrabble) grâce au dévouement bénévole de Mesdames Solange Camus et Michèle Lambert.



Arbre de Noël le samedi 10 décembre 2016

Le samedi 10 décembre 2016, la municipalité a organisé l'arbre de Noël à la salle du foyer rural, pour les enfants de la commune ou scolarisés à Couvron. C'est à 10 heures que le magicien, ventriloque et sculpteur sur ballons, Arthur Saint-Georges, a présenté au public venu nombreux, son spectacle féérique et drôle. Ravis, les enfants ont ensuite eu la visite du Père-Noël. Tous sont repartis les étoiles plein les yeux et les bras chargés de magnifiques cadeaux.
Notre cher bienfaiteur James Smales a tenu à offrir aux enfants un ballotin de friandises afin de clôturer en beauté cette demi-journée.

Vœux au personnel communal jeudi 14 décembre 2016

Comme l'an passé, les membres du conseil municipal ont présenté aux agents communaux leurs vœux de bonne et heureuse année. Le Maire-Adjoint a remercié tous les agents pour le travail fourni tout au long de l'année et pour leur implication dans la bonne marche et l'entretien de la commune.



Cérémonie des vœux le mercredi 4 janvier 2017

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire a eu lieu cette année, le mercredi 4 janvier 2017 en présence de Jonathan PALMER (directeur général du groupe MSV Palmer).
Environ 200 personnes se sont retrouvées dans la salle du foyer pour écouter le discours et partager le verre de l'amitié offert par Mme le Maire.
Après une rétrospective de l'année 2016 en rappelant les grands projets de la municipalité et une présentation du programme pour 2017, Carole RIBEIRO a par la suite tenu à rappeler le travail important accompli par les élus, secondés par les services communaux. Le Maire a également souhaité mettre en avant les nombreuses actions menées par les associations de la commune.
Après avoir entendu les propos de Mme le Maire, l'invité d'honneur, Jonathan PALMER a présenté à toute l'assemblée l'état d'avancement du projet du circuit automobile.





Médaillés du travail W. Saurin
Samedi 21 janvier 2017

C'est une cérémonie traditionnelle qu'a présidé le directeur de l'usine Didier Leguellec en ce début d'année. L'entreprise de plats cuisinés profite de la période des vœux pour mettre à l'honneur ses ouvriers les plus anciens et ceux qui sont partis en retraite en 2015. Le patron n'a pas manqué de féliciter tous les récipiendaires « qui ont contribué à la bonne marche et aux bons résultats de l'entreprise ». Les Covéronnais et Covéronnaises médaillées sont : Mme Monique Fontaine (retraitée), Mme Agnès Cavalli (or), M. Denis Triqueneaux (or), M. Jean-Paul Mennecart (or) et Mme Brigitte Mennecart (or).



Concert du groupe MOTOLO
Vendredi 3 mars 2017

A l'occasion des 20 ans de l'école de musique du pays de la serre, Madame Marivat et les élèves de la classe de CM1/CM2 ont participé au concert du groupe MOTOLO le vendredi 3 mars 2017 à la salle du Foyer Rural. Les enfants et les nombreuses personnes présentes ont très vite quitté leur chaise pour se déhancher en suivant le rythme du groupe d'une dizaine de musiciens.



Cérémonie de citoyenneté
Samedi 18 mars 2017

La cérémonie de citoyenneté mise sur pied par Madame le Maire Carole Ribeiro, entourée de ses adjoints, a permis de remettre à une dizaine de jeunes de la commune inscrits dernièrement sur les listes électorales, le livret du citoyen et la carte d'électeur. Ce fut un moment important pour ces jeunes covéronnais et covéronnaises. Cette carte d'électeur permet de franchir une étape décisive de la vie du citoyen.





Veillée départementale du Souvenir
Dimanche 16 avril 2017

Si Craonne fut l'épicentre de l'hécatombe du Chemin des Dames, c'est tout le département de l'Aisne qui fut dévasté par la Grande Guerre. Aussi, à l'initiative du Conseil départemental, plus de 280 communes de l'Aisne se sont associées à cette veillée du souvenir en organisant un moment de recueillement.

La commune de Couvron s'est mobilisée et vous avez été nombreux à vous recueillir auprès du monument aux Morts le dimanche 16 avril 2017 à 20h30. Nous avons écouté les témoignages et avons chanté la « chanson de CRAONNE », les yeux rivés sur les illuminations bleues des photophores et des bougies que vous avez déposées.

Le Foyer Culturel



Le 18 septembre dernier, le foyer culturel a organisé une sortie canoë à Chauny. Une vingtaine de covéronnais sont venus pagayer sur l'Oise. Un repas convivial qui s'est déroulé à la salle de tennis, a clôturé cette sortie.

Le 2 octobre, une sortie à Paris a permis à une soixantaine de personnes de découvrir ou redécouvrir Montmartre et ses alentours. Le Sacré-Cœur, la maison Rose, la villa Léandre, Dalida, le Lapin Agile, les vignes et le manège furent les principaux points d'arrêt de cette randonnée dans la capitale. Le foyer culturel remercie Richard Lambert pour avoir organisé et commenté cette sortie.





Le loto du 15 octobre a permis à 150 participants de tenter leur chance pour gagner un des nombreux lots mis en jeu.

Pour la deuxième année consécutive, le foyer a organisé une soirée beaujolais. Elle s'est tenue le 17 novembre à la salle du foyer rural où de la charcuterie était servie avec le cœur d'automne de Pascal Vincelet. Le groupe de rock « les Souziks » a animé la soirée qui s'est terminée pour un bon nombre sur la piste de danse.

La soirée du 31 décembre est toujours un grand moment de fête. Une centaine de personnes sont venues apprécier les mets servis par Bruno Wattier et danser au rythme des platines de Ludovic de LLT Sonorisation.





L'assemblée générale du foyer s'est tenue le 30 janvier. Voici la nouvelle équipe de bureau :
Arteil Jean-Claude, Barbaux Marie, Coignoux Grégory, Colin Anaïs, Fin Sébastien, Kolodziejczyk Eric, Lambert Richard, Le Rézio Patrick, Leblond Dominique (Présidente), Mahu Baptiste, Menus Romuald (Trésorier Adjoint), Pawlicki Olivier (Secrétaire Adjoint), Ribeiro Carole (Présidente Adjointe), Roger Benoit (Secrétaire), Straczek Arnaud (Trésorier).



Les cordes vocales ont chauffé le 25 mars lors de la soirée karaoké. Plus de 120 personnes, petits et grands, sont venues s'essayer sur les plus grands tubes de la chanson tout en dégustant le couscous servi par le traiteur Thieffine de Aubigny en Laonnois.





Le printemps débute toujours avec la chasse aux œufs pour le plaisir des plus petits. Ce dimanche de Pâques 16 avril, les soixante enfants présents sont repartis avec une récompense gourmande en échange de leur récolte !



Le Foyer Culturel, c'est aussi du sport !
Club de fitness zumba adultes & enfants avec 62 adhérents
Club de footing avec 15 adhérents
Club de ping-pong avec 18 adhérents
Club de tennis avec 24 adhérents
Club de volley avec 12 adhérents

Retrouvez l'agenda des prochaines manifestations du Foyer Culturel page 32

COUV'RUN : le nouveau rendez-vous des coureurs

L'équipe du foyer culturel a décidé en 2016 de faire revivre une course à pied sur la commune de Couvron. La dernière étant le prix Ghislain Cuvillier en 2013. Cette première édition du 15 avril 2017 fut un franc succès avec 154 participants dont un tiers de féminines. Le parcours de dix kilomètres était composé de rues du village, dont la rue principale, et de chemins environnants. Quelques pointures régionales sont venues lutter contre le vent sur ce nouveau parcours exigeant :

LES PODIUMS



Nicolas MACARET
36 ans
RETHEL COURIR
1er en 34'09



Marjorie ROULAND
39 ans
ESCT TERGNIER,
1ère en 41'56
(19ème au général)



Xavier LARS
38 ans
TEAM CAMPANA
2ème en 35'05



Anaëlle DESERT
35 ans
RC ARRAS
2ème en 42'33
(24ème au général)



Olivier LANCIEN
36 ans
CREPY
3ème en 37'16



Katalin TRANNIN
45 ans
AC V. COTTERETS
3ème en 44'49
(29ème au général)

Il a fallu également compter sur la trentaine de bénévoles pour organiser cet événement. Le foyer culturel tient à les remercier tout particulièrement car, sans eux, rien n'aurait été possible.
Il convient également de remercier les partenaires : ENTREPRISE LECLERE de Renansart, Johnatan Motoculture, L'espace Côté Forme de LAON, AL COIFFURE, la boulangerie Quennelle, le restaurant Soleil de Kabylie, Campana, le Conseil Départemental et le magasin de fruits et légumes Patricia Roger de Chambry.

La Couv'Run 2017 fut un évènement sportif très apprécié et sans nul doute celui-ci sera renouvelé l'année prochaine.



AS Couvron

SAISON 2016/2017

Equipe jeune

En septembre 2016, création d'une équipe de U6-U7 avec une dizaine d'enfants du village, les entraînements se pratiquent de 15h30 à 16h30 au stade Elie Blondelle, encadrés par M. Defrize Yannick.





Equipes séniors

Ce début d'année est très compliqué puisqu'avec au moins une dizaine de blessés, l'équipe B a du faire deux forfaits et au final un forfait général le 9 avril 2017.
L'équipe fanion n'est pas non plus au meilleur de sa forme à cause de l'effectif réduit (blessures et absences) et se retrouve toujours remaniée. Pour le moment elle se trouve à l'avant dernière place du championnat : synonyme de relégation. Il reste toutefois 5 matches pour sortir de cette zone rouge.

Une équipe loisirs en entente avec le club voisin « Us crépy-vivaise » a été créée aussi cette saison.

Retour sur ...



En février 2017 : Concours « FIFA 2017 »
Cette manifestation a fait plaisir aux 25 amoureux de la console !!!

En mars 2017 : une vingtaine de participants ont contribué au concours de belotte dans la convivialité.

Divers

Le 19 février 2017, le Président M. Caurette Laurent a démissionné de son poste de président ainsi que M. Verlet Jérémy de son poste de trésorier.
Le nouveau comité directeur est le suivant :
Mme Rabelle Nadia (présidente et secrétaire générale), M. Valissant Cédric (trésorier). Membres : Messieurs Benderradji Abdelmalek, Blondelle Cyril, Caurette Laurent, Libert Mickael, Rousseau Didier, Théry Steven et Verlet Jérémy.

L'Assemblée Générale se déroulera le vendredi 2 Juin à 18h30 à la salle du Tennis suivie d'un pot de l'amitié.
Les prochaines manifestations sont à prévoir par le nouveau comité directeur.

Afin de préparer au mieux la saison prochaine, nous recherchons des joueurs seniors pour compléter notre équipe, ainsi qu'un entraîneur et des dirigeants.
Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact auprès de la présidente
Mme Rabelle Nadia au 06.32.25.28.87 après 17h.

FNAME

Le 25 mars 2017 s'est tenue à Couvron l'Assemblée Générale de la section Aisne de la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures.
En présence de Madame ITTELET, conseillère départementale, Madame RIBEIRO, Maire et Monsieur BOY, secrétaire général de la FNAME, cette journée de travail a permis de rappeler la présence de la section avec son drapeau à toutes les cérémonies patriotiques dans le département.

La solidarité proche, le devoir de mémoire sont les missions principales de l'association. Cette jeune structure a besoin de membres afin qu'elle soit crédible au sein des institutions. Il serait souhaitable que les personnes résidant dans le département puissent les rejoindre.
L'assemblée générale s'est clôturée par un dépôt de gerbe aux monuments aux morts et le pot de l'amitié offert par la commune.
Le bureau a été réélu dans sa majorité sous la présidence de L. DOCTRINAL, J. CASTANO pour secrétaire et J.M. MAZINGUE au poste de trésorier. Le drapeau est porté par M.A. FEUVRIER.





Les petits écoliers

Cette année, l'association a participé au financement d'une partie de la classe cirque des CE1 pour une valeur de 2000 €. Il reste à ce jour 900 € à répartir sur les 5 classes restantes. Une bourse aux jouets et aux vêtements s'est tenue le dimanche 6 novembre 2016 ainsi qu'un loto le samedi 11 mars 2017.
Les membres du bureau sont : Mme Julie MUSY (présidente), Mme Laëtitia FOREST (Vice-Présidente), Mme Valérie CZIGANJ (secrétaire), Mme Caroline CORDIN (secrétaire adjointe), Mme Céline GUIARD (trésorière), M. Laurent LEFEVRE et Mme Margot STRONA.





Les « nounous »

Une équipe d'assistant(es) maternel(les) au service des parents



Forte d'une bonne équipe professionnelle depuis plusieurs années dans notre commune de Couvron-et-Aumencourt, les « nounous », une douzaine essentiellement du village, de Pouilly-sur-Serre et Barenton, s'attachent à faire évoluer une vingtaine d'enfants âgés de 6 mois à 3 ans.

Des activités manuelles, ludiques et de socialisation vont encore cette année faire la jonction avec l'école qui verra arriver 7 nouveaux petits en maternelle.

Tout cela est rendu possible grâce à la commune avec la mise à disposition d'une salle adaptée, équipée en matériel de puériculture et de jeux. Madame Dominique LEBOND, 1ère adjointe au Maire, toujours à l'écoute de nos besoins, subvient à bon nombre de nos demandes.



L'activité se déroule les jeudis matins de 9 h à 11h30 et est renforcée, une fois par mois, par une animatrice du relais d'assistantes maternelles de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, Barbara BACCI (voir programme ci-dessous).

Ces rencontres servent également d'expression, d'échange d'idées et de mode de travail pour sans cesse améliorer notre métier.

Les parents sont toujours les bienvenus, afin de partager avec les nounous un moment privilégié.



L'animatrice vous attend de 9h à 11h30 sans réservation (ateliers gratuits)

Le planning des animations du R.A.M

	Pierrepont Salle derrière la Mairie	Marle Résidence Louis Armonstrong Place Pierre Bloch	Couvron Salle Petit Enfance 2 rue James Smales
Joyeuses Pâques	04 avril 2017	06 avril 2017	27 avril 2017
Bonne fête maman	16 mai 2017	11 mai 2017	18 mai 2017
Bonne fête papa	20 juin 2017	08 juin 2017	15 juin 2017
Un air de vacances			22 juin 2017

Pays de la Serre

Vie de l'école

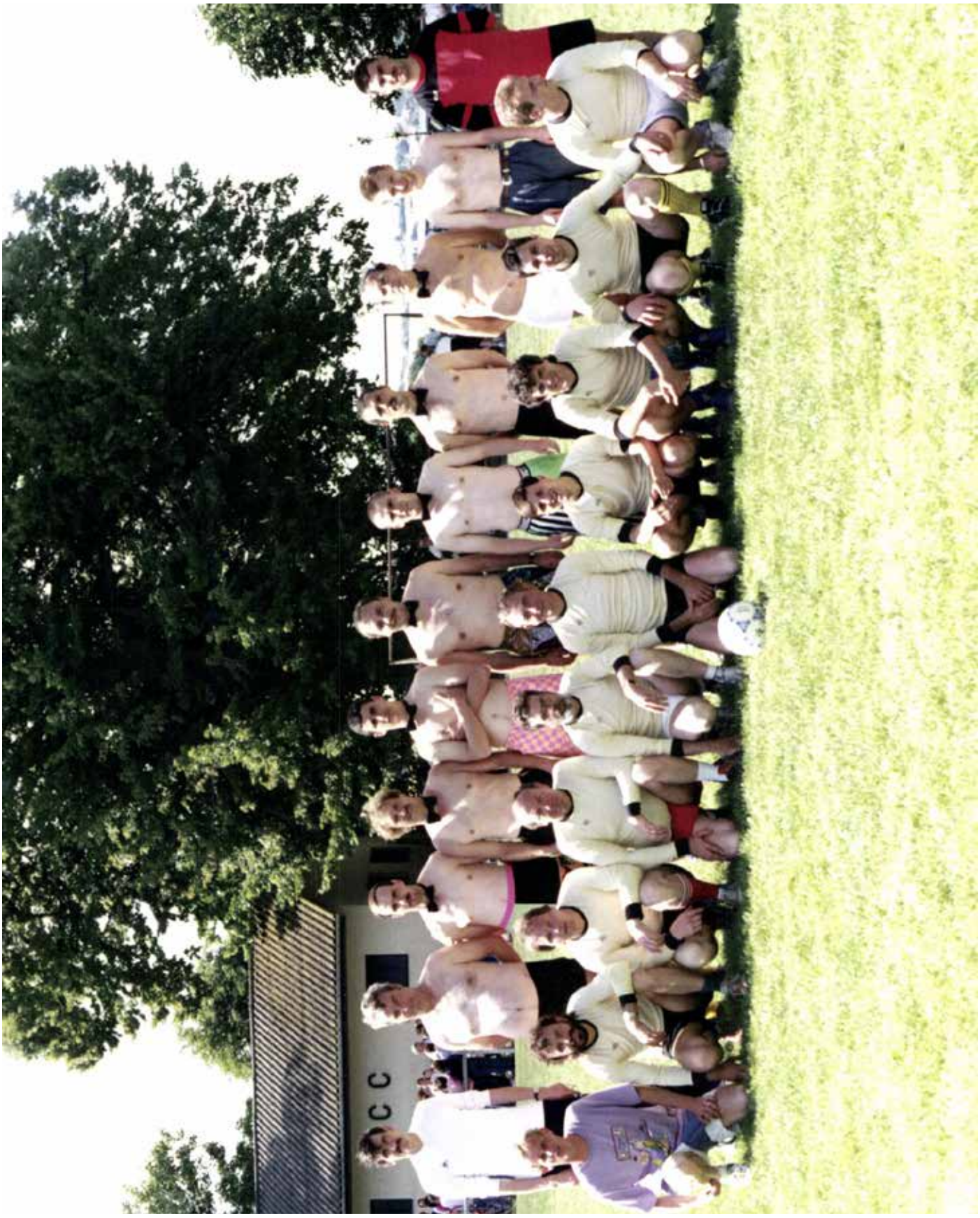
Les élèves scolarisés à l'école maternelle ont découvert les joies de la **patinoire** les 9 et 16 mars au Dôme à Laon, en compagnie de nombreux parents accompagnateurs.



Le bilan de la **classe cirque** qui s'est tenue du 30 janvier au 3 février est très positif. Cette expérience de vie collective était une première expérience pour la majorité des élèves de la classe de CE1 et tous s'en sont montrés ravis. Les élèves étaient hébergés sur le site de Chamouille, à Cap Aisne dans un cadre particulièrement agréable et dans des conditions très satisfaisantes. Les artistes de la Compagnie ISIS qui encadraient les élèves leur ont permis de mettre en scène un spectacle de qualité présenté aux parents le dernier après-midi.
Des souvenirs inoubliables pour chacun d'eux !



Les reconnaissez-vous ?



Cette photo fut prise en 1990 pour les 30 ans du Foyer Culturel.

En haut de gauche à droite : Lucien DOCTRINAL, Michel COUSIN, Eric BRAAS, Michel CATILLON, Thierry PETIT, Julien RAJSKI, Didier JOLY, *inconnu*, Marcel VIVES, William LEVENT, M. HOVASSE.

En bas de gauche à droite : Dominique BLONDELLE, Gilles TAMBOURET, Jacques BLONDELLE, Guy POTART, Bernard THIEFAINE, Serge STRACZEK, Thierry LECLERCQ, Thierry MARTIAK, Serge ROGER, Denis THUILLIEZ. Si quelqu'un reconnaît l'inconnu, merci de le signaler à la Mairie !

Votre agenda



En 2017, la commune et les associations Covéronnaises vous ont concocté le programme suivant :

Mai

Mardi 16 — Atelier séniors « le sommeil » - *Familles rurales*
Mardi 23 — Atelier séniors « l'équilibre » - *Familles rurales*
Jeudi 25 — Journée pêche - *Foyer culturel*
Samedi 27 — Randonnée et repas des adhérents du FC - *Foyer culturel*

Juin

Dimanche 4 — Brocante - *Foyer culturel*
Mardi 13 — Spectacle de fin d'année zumba enfants et adultes - *Foyer culturel*
Vendredi 16 — Concert de la chorale Chant'Aisne - *Municipalité*
Samedi 17 — Concours de pétanque - *AS Couvron*
Concert d'Eddy PARKER - *Municipalité*
Feu d'artifice - *Municipalité*
Dimanche 18 — Concours de boules en bois - *Municipalité*
Démonstration de zumba - *Foyer culturel*
Apéritif citoyen - *Municipalité*
Lundi 19 — Goûter organisé par les forains - *Municipalité*
Samedi 24 — Kermesse des Petits écoliers - *Les Petits écoliers*
Dimanche 25 — Tournoi de football inter-clubs - *AS Couvron*

Fête communale !



Juillet

Samedi 1er — Kermesse « Les Câlinous » - *Familles rurales*
Mardi 4 — Soirée « Zumba Far-West » - *Foyer culturel*
Dimanche 2 — Sortie Canoë - *Foyer culturel*
Vendredi 14 — Fête Nationale : tournoi de foot, concours de boules en bois, passe-boule, apéritif citoyen et repas dansant - *Municipalité et Foyer culturel*

Août

Mardi 15 — Concours de pétanque - *AS Couvron*



Septembre

Samedi 2 — Concert - *Foyer culturel*

Octobre

Dimanche 1er — Sortie à Bruges - *Foyer culturel*
Dimanche 29 — Sortie à Nigloland (Halloween) - *Foyer culturel*

Novembre

Samedi 11 — Cérémonie de l'armistice - *Municipalité*
Concours de Belote - *AS Couvron*
Jeudi 16 — Concours Agility - *Club canin Laon dressage*
Samedi 25 — Soirée Beaujolais - *Foyer culturel*

Décembre

Dimanche 3 — Repas de l'amitié - *Municipalité*
Samedi 16 — Arbre de Noël - *Municipalité*

